

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 14 JUILLET 2021, À 19 HEURES 30, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard  
East Broughton / M. François Baril  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement, et M. Jean Roussin, directeur des finances, assistent également à la rencontre.

**2021-07-9071**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1 -** Enregistrement de la séance du conseil des maires du 14 juillet 2021

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 -** Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021

**4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - COMITÉS MRC**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 -** Fermeture bureau MRC - période estivale

**7.2 -** Fonds Covid-19 - comité de travail et réflexion

**7.3 -** Rencontre conseil des maires

**7.4 -** Dépôt du rapport Dancause - Signature innovation

**7.5 -** Proposition de services - Centre d'archives

**7.6 -** Demande de contribution - Fondation du Cégep de Thetford

- 7.7 - Stratégies jeunesse en milieu municipal
- 7.8 - Politique d'utilisation des médias sociaux
- 7.9 - Embauche - préventionniste en sécurité incendie
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 8.1 - Émission des certificats de conformité**
    - 8.1.1 - Règlement 818 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines
    - 8.1.2 - Règlement 265-21 modifiant le règlement de zonage - municipalité d'Adstock
  - 8.2 - Schéma d'aménagement révisé**
    - 8.2.1 - Règlement 202 - Document qui indique la nature des modifications à apporter à la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
    - 8.2.2 - Règlement 203 - Document qui indique la nature des modifications à apporter à la municipalité d'Adstock
    - 8.2.3 - Règlement 205 - Amendement au schéma d'aménagement révisé
      - 8.2.3.1 - Projet de règlement 205 - Adoption
      - 8.2.3.2 - Projet de règlement 205 - Formation de la commission
      - 8.2.3.3 - Projet de règlement 205 - Demande d'avis préliminaire au ministre
      - 8.2.3.4 - Projet de règlement 205 - Avis de motion
    - 8.2.4 - Règlement 206 - Amendement au schéma d'aménagement révisé
      - 8.2.4.1 - Projet de règlement 206 - Adoption
      - 8.2.4.2 - Projet de règlement 206 - Formation de la commission
      - 8.2.4.3 - Projet de règlement 206 - Demande d'avis préliminaire au ministre
      - 8.2.4.4 - Projet de règlement 206 - Avis de motion
  - 8.3 - Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
  - 8.4 - PIIRL
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 - PRMHH
  - 9.2 - Projet de régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral
  - 9.3 - Projet de règlement modifiant le RCAMHH
  - 9.4 - Gestionnaire des cours d'eau
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 10.1 - Consultation du milieu municipal et MRC - enjeu de développement
  - 10.2 - Délai - régime transitoire
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

2021-07-9072

**2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires du 14 juillet 2021**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que la séance du

conseil des maires du 14 juillet 2021 soit enregistrée et mise sur le site Internet de la MRC des Appalaches afin qu'elle soit disponible au public.

Adoptée

### **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2021-07-9073

#### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021**

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021.

Adoptée

### **4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

M. Paul Busque

MTQ

### **5 - CORRESPONDANCE**

MTQ - PIIRL

ICI - Fin du service d'hébergement

Chemin des artisans

### **6 - COMITÉS MRC**

TVCRA - Nouveau C.A.

### **7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2021-07-9074

#### **7.1 - Fermeture bureau MRC - période estivale**

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que les bureaux de la MRC seront fermés pour les vacances estivales 2021 soit du 19 juillet au 30 juillet 2021 inclusivement.

Adoptée

2021-07-9075

#### **7.2 - Fonds Covid-19 - comité de travail et réflexion**

**Attendu que** la MRC des Appalaches a reçu un montant afin de compenser les conséquences de la pandémie de la Covid-19;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement;

**Qu'un** comité de travail soit formé afin d'évaluer les besoins et les projets porteurs pour la MRC en lien avec les sommes reçues du MAMH pour compenser l'impact de la pandémie

**Que** ce comité soit composé de Messieurs Jacques Lessard, Pascal Binet, Paul Vachon, Marc-Alexandre Brousseau et Gaston Nadeau et de Madame Jacynthe Patry.

Adoptée

#### **7.3 - Rencontre conseil des maires**

Le directeur général mentionne aux membres du conseil la proposition du comité administratif de la MRC de revenir en rencontre présenteielle ouverte au public

pour le conseil des maires de septembre, dans la mesure où la situation le permet.

#### **7.4 - Dépôt du rapport Dancause - Signature innovation**

Le directeur général dépose le rapport final de la firme Dancause au conseil des maires et demande aux membres de revenir avec leurs questions et commentaires d'ici le 20 août 2021.

**2021-07-9076**

#### **7.5 - Proposition de services - Centre d'archives**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de donner le mandat au Centre d'archives de la Région de Thetford afin de compléter la gestion documentaire pour la MRC des Appalaches au montant de 1 330 \$.

Adoptée

**2021-07-9077**

#### **7.6 - Demande de contribution - Fondation du Cégep de Thetford**

**Attendu** la lettre de demande de partenariat à la Loto Fondo 2021-2024 de la Fondation du Cégep de Thetford datée du 2 juillet 2021;

**Attendu que** la Loto Fondo est une loterie qui servira à financer des projets de développement ou des activités de diverses natures pour les 2 campus du Cégep de Thetford et que la fondation vise un montant annuel de 25 000 \$;

**Attendu que** cette demande a également été faite à la MRC de Lotbinière;

**Attendu que** l'entente actuelle 2017 - 2021 avec la Fondation du Cégep se termine;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité;

**Que** la MRC des Appalaches contribue financièrement à la mise en place de la Loto Fondo 2021-2024 de la Fondation du Cégep de Thetford pour un montant de 8 000 \$ en 2021 et de 5 000 \$ en 2022 et également de 5 000 \$ 2023;

**Que** la MRC demande la collaboration des municipalités afin d'en faire la promotion en vue de la vente des billets;

**Que** les fonds soient pris à même l'enveloppe pour les projets structurants du Fonds Région et Ruralité volet 2.

Adoptée

#### **7.7 - Stratégies jeunesse en milieu municipal**

Le directeur informe le conseil de la possibilité de déposer dans le volet 1 de l'appel à projets en cours au Secrétariat à la jeunesse du Québec pour la réalisation d'un plan d'action qui donnerait suite à la consultation qui a eu lieu en 2020-2021.

Ceci pourrait nous permettre d'aller chercher les ressources nécessaires pour la réalisation d'un plan d'actions rapidement qui serait travaillé avec le comité jeunesse de la MRC.

**2021-07-9078**

#### **7.8 - Politique d'utilisation des médias sociaux**

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'adopter la

politique d'utilisation des médias sociaux et que celle-ci soit immédiatement effective.

Adoptée

2021-07-9079

### **7.9 - Embauche - préventionniste en sécurité incendie**

**Considérant** la nomination de M. Emerick Jacques à titre de coordonnateur en sécurité incendie;

**Considérant que** le poste de préventionniste, laissé vacant, a été affiché du 31 mai au 21 juin 2021;

**Considérant qu'**à la suite de la réception des candidatures, le comité a rencontré les candidats le 8 juillet dernier;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement;

**Que** la MRC des Appalaches embauche Mme Suzie Giguère à titre de préventionniste en sécurité incendie pour un poste régulier, temps partiel, pour un minimum de 21 heures, conformément à la convention collective en vigueur à la MRC des Appalaches;

**Qu'**elle soit rémunérée selon la catégorie 5, échelon 1 de la structure salariale de la MRC et que la date d'entrée en fonction soit le 23 août 2021.

Adoptée

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 - Émission des certificats de conformité**

2021-07-9080

#### **8.1.1 - Règlement 818 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 5 juillet 2021, a adopté le règlement numéro 818 amendant le plan d'urbanisme numéro 147 dans le but d'y inclure un nouveau programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 juillet 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 818 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-07-9081

#### **8.1.2 - Règlement 265-21 modifiant le règlement de zonage - municipalité d'Adstock**

**Attendu que** le Conseil de la municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 7 juin 2021, a adopté le règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 dans le but de limiter le nombre d'établissements à forte charge d'odeur et leur emplacement sur le territoire et de modifier le zonage des secteurs du lac du Huit et du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

**Attendu que** la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 10 juin 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 265-21 de la municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du

document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

## **8.2 - Schéma d'aménagement révisé**

2021-07-9082

### **8.2.1 - Règlement 202 - Document qui indique la nature des modifications à apporter à la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus**

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) (LAU);

**Attendu que** la MRC des Appalaches a adopté le 14 avril 2021 le règlement numéro 202, qui a pour but de revoir les limites des affectations "Agroforestière de type 1" et "Récréoforestière" dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus;

**Attendu que** le règlement est entré en vigueur le 11 juin 2021 à la suite de l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Attendu que** la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la LAU, adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur dudit règlement;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 202 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi au document adopté lors de la séance du Conseil de la MRC du 13 janvier 2021, en vertu de la résolution numéro 2021-01-8908.

Adoptée

2021-07-9083

### **8.2.2 - Règlement 203 - Document qui indique la nature des modifications à apporter à la municipalité d'Adstock**

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) (LAU);

**Attendu que** la MRC des Appalaches a adopté le 19 mai 2021 le règlement numéro 203, qui a pour but d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation Pôle récréotouristique du mont Adstock;

**Attendu que** le règlement est entré en vigueur le 18 juin 2021 à la suite de l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Attendu que** la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la LAU, adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur dudit règlement;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité d'Adstock devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en

vigueur du règlement numéro 203 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi au document adopté lors de la séance du Conseil de la MRC du 10 février 2021, en vertu de la résolution numéro 2021-02-8928.

Adoptée

2021-07-9084

### **8.2.3 - Règlement 205 - Amendement au schéma d'aménagement révisé**

#### **8.2.3.1 - Projet de règlement 205 - Adoption**

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est du pouvoir de la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

**Attendu que** par la résolution 2020-11-243, la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine demande à la MRC d'amender le schéma d'aménagement afin d'introduire une nouvelle affectation de villégiature à même l'affectation forestière dans le secteur du rang 2 (développement Martin);

**Attendu que** la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine désire poursuivre le développement résidentiel du secteur du rang 2 d'une superficie de 11 hectares;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine désire retrancher une superficie de 11 hectares de l'affectation de villégiature près du Petit lac Saint-François;

**Attendu que** le comité consultatif en aménagement de la MRC des Appalaches a favorablement appuyé, le 15 juin 2021, la demande d'introduction d'une nouvelle affectation de villégiature présentée par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;

**Attendu qu'**il y a donc lieu de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer cette nouvelle affectation de villégiature dans le secteur du rang 2 et de retrancher la superficie équivalente près du Petit lac Saint-François;

**Attendu que** cette modification respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 205 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches numéro 75.

Il est de plus résolu d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine devra adopter advenant la modification du schéma.

#### **PLAN D'URBANISME**

La municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine devra adopter un règlement de concordance afin de modifier son plan d'urbanisme en adaptant les limites des affectations forestière et de villégiature à celles du schéma d'aménagement révisé telles que modifiées par le règlement des Appalaches.

Adoptée

2021-07-9085

#### **8.2.3.2 - Projet de règlement 205 - Formation de la commission**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement de nommer MM. Marc-Alexandre Brousseau, Gaston Nadeau et Guy Roy pour former, en compagnie de M. Paul Vachon, maire de Kinneear's Mills et préfet de la MRC, la Commission qui recevra les commentaires et les questions des contribuables qui seront reçus à la MRC dans la période dédiée à la consultation écrite suivant la modification du schéma d'aménagement révisé, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 dans le cadre de l'urgence sanitaire due à la Covid-19.

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates de la période de consultation écrite.

Adoptée

2021-07-9086

### 8.2.3.3 - Projet de règlement 205 - Demande d'avis préliminaire au ministre

**Attendu que** le Conseil de la MRC peut demander, en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur une modification de son schéma d'aménagement révisé;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis relativement au projet de règlement numéro 205.

Adoptée

### 8.2.3.4 - Projet de règlement 205 - Avis de motion

Un avis de motion est donné par M. Daniel Talbot à l'effet qu'un règlement, portant le numéro 205, sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'introduire une nouvelle affectation de « Villégiature » à même l'affectation « Forestière » dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, secteur du Rang 2 (Développement Martin).

### 8.2.4 - Règlement 206 - Amendement au schéma d'aménagement révisé

2021-07-9087

#### 8.2.4.1 - Projet de règlement 206 - Adoption

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est du pouvoir de la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

**Attendu que** par la résolution 21-04-7867, la municipalité d'East Broughton demande à la MRC d'amender le schéma d'aménagement afin d'autoriser l'usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 localisé à l'intérieur de l'affectation minière;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton souhaite consolider le développement commercial du secteur par ce futur projet;

**Attendu que** le comité consultatif en aménagement de la MRC des Appalaches a favorablement appuyé, le 15 juin 2021, la demande d'introduction d'un nouvel usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 présenté par la municipalité d'East Broughton;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 206 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches numéro 75.

Il est de plus résolu d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que la Municipalité d'East Broughton devra adopter advenant la modification du schéma :

#### PLAN D'URBANISME

La municipalité d'East Broughton devra adopter un règlement de concordance afin de modifier son plan d'urbanisme en autorisant l'usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 compris dans l'affectation minière

et ainsi s'arrimer à la modification du schéma d'aménagement révisé introduite par le règlement 206 de la MRC des Appalaches.

## **RÈGLEMENT DE ZONAGE**

La municipalité d'East Broughton devra adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches tel que modifié par le règlement 206 de la MRC. Plus particulièrement, le règlement de zonage devra être modifié en introduisant un nouvel usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655.

Adoptée

**2021-07-9088**

### **8.2.4.2 - Projet de règlement 206 - Formation de la commission**

Il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement de nommer MM. Marc-Alexandre Brousseau, Gaston Nadeau et Guy Roy pour former, en compagnie de M. Paul Vachon, maire de Kinneear's Mills et préfet de la MRC, la Commission afin de recevoir les commentaires et les questions des contribuables qui seront présents à la MRC dans la période dédiée à la consultation écrite suivant la modification du schéma d'aménagement révisé, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 dans le cadre de l'urgence sanitaire due à la Covid-19.

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates de la période de consultation écrite.

Adoptée

**2021-07-9089**

### **8.2.4.3 - Projet de règlement 206 - Demande d'avis préliminaire au ministre**

**Attendu que** le Conseil de la MRC peut demander, en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur une modification de son schéma d'aménagement révisé;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis relativement au projet de règlement numéro 206.

Adoptée

### **8.2.4.4 - Projet de règlement 206 - Avis de motion**

Un avis de motion est donné par M. Denis Fortier à l'effet qu'un règlement, portant le numéro 206, sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'introduire un usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 à l'intérieur des limites de l'affectation « Minière dans la municipalité d'East Broughton ».

## **8.3 - Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement renseigne les membres qu'il y aura une tournée régionale de consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest. Cette rencontre aura lieu le 24 août 2021. M. Paul Vachon et M. Marc-Alexandre Brousseau sont les personnes invitées pour la MRC des Appalaches. En prévision de cette rencontre régionale, une rencontre préparatoire est planifiée le 23 août 2021 à 8h30 en visioconférence. Les maires recevront l'invitation.

**2021-07-9090**

## **8.4 - PIIRL**

**Attendu que** la MRC des Appalaches a reçu l'obtention, du M.T.Q., d'une subvention de démarrage concernant le volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du Programme d'aide à la voirie locale;

**Attendu que** la MRC des Appalaches a demandé des propositions de services professionnels à Mme France Thibault, ingénieure, Expert conseil, à la municipalité d'Adstock et son service d'ingénierie, et à M. Daniel Lapointe, ingénieur, afin de réaliser un devis d'appel d'offres nous permettant d'inviter des firmes d'ingénieurs à réaliser un second PIIRL;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Francine Drouin d'accepter la proposition de services professionnels de la municipalité d'Adstock et son service d'ingénierie, au coût de 2 244\$, plus taxes, afin de réaliser le devis d'appel d'offres nous permettant d'inviter les firmes d'ingénieurs à réaliser notre plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) selon le mandat proposé dans la correspondance du 8 juin 2021. Monsieur Marc-Alexandre Brousseau demande le vote. Résultat du vote : 18 votes pour et 7 votes contre (ville de Thetford Mines). Comme il y a double majorité, la proposition est rejetée.

Il est proposé par Monsieur Marc-Alexandre Brousseau d'accepter la proposition de services professionnels de Mme France Thibault, ingénieure, au coût de 5000\$ forfaitaire, plus taxes, afin de réaliser le devis d'appel d'offres nous permettant d'inviter les firmes d'ingénieurs à réaliser notre plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) selon le mandat proposé dans la correspondance du 1er juin 2021. Monsieur Pascal Binet demande le vote. Résultat du vote : 18 votes contre et 7 votes pour (ville de Thetford Mines). Comme il y a double majorité, la proposition est rejetée.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier d'accepter la proposition de services professionnels de M. Daniel Lapointe, ingénieur, au coût maximal de 6 750 \$, taxes comprises, afin de réaliser le devis d'appel d'offres nous permettant d'inviter les firmes d'ingénieurs à réaliser notre plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) selon le mandat proposé dans la correspondance du 11 juin 2021. Monsieur Pascal Binet demande le vote. Résultat du vote : 25 votes pour. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Adoptée

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - PRMHH**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement informe les membres qu'il y aura une rencontre le 8 septembre en avant-midi pour les milieux humides et hydriques d'intérêt. Une invitation sera envoyée aux maires et aux directeurs généraux.

### **9.2 - Projet de régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement informe les membres qu'un projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021, en matière de gestion des risques liés aux inondations, est adopté et qu'une période de consultation se tiendra jusqu'au 7 août 2021. Après discussions, il est convenu que le conseil de la MRC devrait adresser une lettre d'interrogation au conseil des ministres sur notamment la période choisie pour les consultations.

### **9.3 - Projet de règlement modifiant le RCAMHH**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement informe qu'un projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires a été adopté et est en cours de consultation, et ce, jusqu'au 20 août 2021. Après discussions, il est convenu que le conseil de la MRC devrait

adresser une lettre d'interrogation au conseil des ministres sur notamment la période choisie pour les consultations.

2021-07-9091

#### 9.4 - Gestionnaire des cours d'eau

**Attendu que** la Loi sur les compétences municipales (LCM, C-47.1) délègue une compétence exclusive aux MRC par les articles 103 à 110 pour la gestion des cours d'eau et des lacs;

**Attendu que** toute demande d'autorisation présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit porter la signature de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** la MRC des Appalaches souhaite nommer la gestionnaire aux cours d'eau comme signataire de toute demande d'autorisation présentée au MELCC;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement:

**Que** la gestionnaire aux cours d'eau, Mme Shelby Maheux soit autorisée, au nom de la MRC des Appalaches, à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation.

**Qu'en l'absence** de Mme Maheux, Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, soit également autorisée à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation.

Adoptée

## 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-07-9092

### 10.1 - Consultation du milieu municipal et MRC - enjeu de développement

**Attendu** la tournée régionale de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;

**Attendu que** l'ensemble des maires de la MRC n'a pas été invité à cette rencontre prévue le 24 août 2021;

**Attendu que** les élus municipaux ont des préoccupations et des inquiétudes notamment en lien avec le processus de consultation, que ces préoccupations et inquiétudes devraient et devront être prises en compte dans la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires étant donné que cette Stratégie aura des impacts considérables à moyen et à long terme en aménagement du territoire et sur leur planification et leur développement territorial;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité :

D'adresser une lettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, pour lui signaler l'inquiétude des maires quant à l'absence de la majorité d'entre eux à la rencontre régionale qui aura lieu le 24 août 2021 et des délais impartis pour faire part à la ministre des enjeux et des préoccupations des élus dans la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

De transmettre une copie à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, à M. François Jacques, député de Mégantic et à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

Adoptée

2021-07-9093

#### 10.2 - Délai - régime transitoire

**Attendu** l'adoption du projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations le 23 juin 2021;

**Attendu que** la période de consultation pour ce projet de règlement est planifiée pendant la période estivale et donc pendant la période des vacances;

**Attendu qu'il** est surprenant de constater que ce projet de règlement mènera à l'abolition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et non pas à l'abolition de la zone d'intervention spéciale adoptée par décret en juillet 2019;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement;

De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, de revoir les périodes de consultation pour des projets de règlement d'une telle ampleur à d'autres périodes qu'en période estivale.

De transmettre une copie de la présente résolution à M. François Legault, Premier ministre du Québec ainsi qu'à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, à M. François Jacques, député de Mégantic et à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

Adoptée

#### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point.

#### 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

#### 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 septembre 2021.

2021-07-9094

#### 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 33.

Adoptée

---

PAUL VACHON, PRÉFET

---

LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER